

DÉCLARATION LIMINAIRE

CGT TERRITORIAUX DU MANS

F3SCT EXTRAORDINAIRE DU 07 JUILLET 2025

Le mardi 1^{er} Juillet après avoir été interpellée a de multiples reprises par des collègues de divers services ainsi que par des parents d'élèves, la CGT a alerté une première fois la collectivité et l'administration sur le fait que certaines directions de services n'avaient mis en œuvre aucune mesure pour protéger la santé et la sécurité de certains et certaines de nos collègues face à l'épisode de chaleur intense qui était en cours. Nous avons exigé que des mesures et des actes concrets soient mis en œuvre dans les plus brefs délais. Nous avons par ailleurs expressément demandé la convocation d'une séance extraordinaire de la F3SCT sur ce sujet. Cette demande a d'abord été ignorée puis a été écartée au profit d'une réunion informelle avec les directions de services sans aucune représentation des élus de la collectivité pourtant responsables de la santé et de la sécurité de nos collègues.

Ce même 1^{er} Juillet, face au silence de la collectivité et de l'administration, la CGT a déclenché un droit d'alerte pour danger grave et imminent du fait des fortes chaleurs et nous avons à nouveau exigé que des mesures concrètes soient mises en œuvre dans les plus brefs délais pour garantir la santé et la sécurité de nos collègues. Aucune réponse satisfaisante n' a été apportée à ce droit d'alerte. De plus, la collectivité n'a pas respecté ses obligations et n'a déclenché aucune enquête conjointe suite à celui-ci comme le prévoit la réglementation.

Nous avons interpellé une troisième fois la collectivité, le même jour en fin de journée, concernant le cas d'une collègue victime d'un malaise à son poste de travail et ce alors qu'aucune adaptation et qu'aucune mesure n'avait été mise en œuvre par son service. Des relevés ont également été transmis et démontraient des températures pouvant aller jusqu'à 39,5°C dans certains restaurants scolaires et certaines écoles. Aucune réponse ne nous a été apportée à ce sujet non plus. Nous avons par ailleurs été informés de plusieurs autres accidents de service s'étant produits le même jour.

Nous avons par ailleurs été informés par des parents d'élèves que ces derniers interpellent régulièrement la collectivité sur les conditions invivables dans lesquelles les enfants sont accueillis dans les établissements scolaires du Mans : Températures élevées, locaux vétustes et peu isolés pour lesquels des travaux sont demandés depuis plusieurs années , horaires inadaptés, aucun dispositif de rafraîchissement, etc, etc, etc ... Plusieurs enfants auraient d'ailleurs été victimes de malaises. Par ailleurs des demandes de travaux répétées ont été formulées et toujours refusées. Certaines directions d'écoles ont même été jusqu'à solliciter les parents d'élèves afin qu'ils apportent ventilateurs et climatisations alors même que cette responsabilité incombe à la collectivité.

Nous rappelons que les risques dus à la chaleur sont réels et graves et que l'une des conséquences peut être la mort.

Face à tout ces faits et à tant d'amateurisme et d'irresponsabilité de la part de certaines directions, nous ne pouvons que nous demander s'il y a réellement un pilote dans l'avion ? Le premier responsable est pourtant bien Monsieur Le Maire qui aurait du s'assurer que toutes les mesures exigées par la réglementation aient mises en œuvre afin de protéger la santé et la sécurité de nos collègues.

Nous nous étonnons quant au manque d'anticipation sérieuse de la collectivité et de l'administration face à ces canicules auxquelles tout le monde pouvait s'attendre et alors même que ce problème est récurrent depuis quelques années et ne pourra que s'accroître dans les années à venir.

Nous exigeons que des mesures concrètes soient prises dans les plus brefs délais afin de protéger la santé et la sécurité de nos collègues.

Nous exigeons que tel que prévu par la réglementation, une attention particulière soit portée à nos collègues les plus fragiles, notamment celles et ceux bénéficiant d'un suivi médical renforcé mais également les agent.es les plus âgé.es, les agent.es souffrant d'une pathologie connue.

Nous exigeons la mise en place d'une commission chargée de travailler pour l'avenir à la mise en place de dispositifs permettant une réaction rapide des services et qui mènera une étude approfondie des mesures possibles service par service et métier par métier.

Nous exigeons un réel contrôle par l'administration des mesures mises en œuvre par les services.

Par ailleurs nous rappelons que les risques dus aux fortes chaleurs ne s'arrêtent pas aux levées des niveaux de vigilance de Météo France. Fatigue corporelle accumulée après plusieurs jours de canicules, bouilloires thermiques dans lesquelles les températures peuvent être supérieures à 30°C malgré une température extérieure acceptable, métiers impliquant un travail à proximité de sources de chaleurs élevées, notamment dans les cuisines...

Nous demandons donc à ce que les mesures mises en œuvre par l'administration soient plus protectrices et aillent au-delà des dispositions prévues par la réglementation.